Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502701-20251216-2025_32-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2025

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	6

Vote
A l'unanimité
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025,
Le 16 Décembre à 20 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. FESTOC Jean-Pierre, M. BLANCHET André, M. ROUX Philippe, Mme FRETIGNY Armelle, M. THOMAS Jacky

Excusés : M. ROUXEL Jean-Pierre, Mme RAVET Virginie, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, M. BERTHELOT Jean-François

Absents : M. HUBERT David

Secrétaire de séance : M. THOMAS Jacky

Date de la convocation : 01/12/2025

2025-32 – Sollicitation d'une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
Installation d'une bâche incendie au lieu-dit Belistre

Monsieur le Maire expose le projet de renforcement de la défense incendie par l'installation d'une bâche incendie au lieu-dit Belistre. Le coût pprévicionnel de cette opération est estimé à 7 483,00 € HT, soit 8 979,60€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le plan de financement prévicionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT	% DE LA DEPENSE
Travaux ou acquisitions	7 483,00 €	DETR	2 993,20 €	40%
		Commune	4 489,80 €	60%
TOTAL	**7 483,00 €**	**TOTAL**	**7 483,00 €**	**100%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décie à l'unanimité:

- **D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 7 483,00 € HT**
- **D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux (DETR), représentant 40% de la dépense HT**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502701-20251216-2025_32-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 16/12/2025

Le Secrétaire
M. THOMAS Jacky

Le Maire
Jean-Pierre HERY

MAIRIE de SAINT-GEORGES-de-GRÉHAIGNE 35610

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 18/12/2025